



Employeur a t'il le droit après 5 ans de travail de m'enlever mes paniers

Par **pion07**, le **21/04/2015** à **15:59**

Bonjour, actuellement en poste en tant que commercial exclusif dans la vente de quincaillerie au prêt des pro depuis 5 ans, j'ai entrepris une période de professionnalisation depuis le mois de septembre pour passer un diplôme me permettant évoluer par la suite. De septembre jusqu'au mois derniers j'avais des panier repas et le mois de mars je n'ai pas eu le droit à mes paniers repas pour cause d'être en période de pro ils avaient pas remarquer que j'étais en formation donc dorénavant tout les mois ils m'enlèverons mes panier repas. On t'il le droit maintenant de m'enlevé mes paniers repas ? ceux qui m'on déjà donné ? pour cause de formation ?
Merci pour vos réponses.